Communiqué de presse
Mardi 3 novembre 2026

Fraude à l'électricité : Enedis mène une nouvelle opération coup de poing nationale et renforce son action judiciaire

Ce mardi 3 novembre, Enedis a mené une nouvelle opération coup de poing nationale contre la fraude à l'électricité, avec des contrôles de compteurs électriques réalisés simultanément partout en France auprès de professionnels, notamment des commerces de proximité. Menée en coordination avec les forces de l'ordre, la Justice et les fournisseurs d'électricité, cette nouvelle opération intervient alors que le plan national engagé par Enedis depuis 2024 porte ses fruits : le volume d'électricité détournée recule et les récentes condamnations pénales confirment l'efficacité de la démarche. Enedis entend poursuivre et amplifier son action, afin d'assurer à la fois la sécurité de tous et l'équité entre les clients.

Depuis 2024, Enedis a fortement renforcé son dispositif de lutte contre la fraude. Après **12 000 contrôles en 2024 et plus de 40 000 en 2025, l'entreprise prévoit d'en réaliser près de 60 000 en 2026.** Le nombre de salariés dédiés à cette mission atteindra **500 d'ici la fin de l'année, soit un doublement en deux ans.** Depuis 2022, Enedis a traité **plus de 100 000 suspicions de fraude.**

Dans le cadre de cette nouvelle opération nationale, **260 contrôles** ont été réalisés simultanément sur l'ensemble du territoire. Chez les professionnels, les fraudes peuvent concerner plusieurs composants du dispositif de comptage, rendant les installations plus dangereuses pour les salariés, les clients et les techniciens qui interviennent sur le réseau électrique. Pour les détecter, Enedis compare notamment les consommations électriques à celles de professionnels similaires. **Chaque suspicion fait ensuite l'objet d'analyses complémentaires et d'un contrôle sur site par un technicien assermenté avant que la fraude puisse être caractérisée.**

L'intensification des contrôles a permis de **réduire le volume d'électricité consommée frauduleusement sur l'ensemble du territoire.** La fraude à l'électricité coûte chaque année **plusieurs centaines de millions d'euros à l'ensemble des consommateurs d'électricité.**

Enedis a également fait évoluer sa stratégie contentieuse. Derrière des cas de fraude individuels peut se cacher tout un réseau chargé d'organiser et d'installer ces dispositifs. Enedis recourt désormais aux **plaintes groupées**, qui peuvent réunir des centaines voire des milliers de fraudes relevant d'un même tribunal judiciaire, afin de faire apparaître des modes opératoires communs et d'aider la justice à remonter jusqu'aux réseaux impliqués. **La plainte la plus importante déposée à ce jour rassemble ainsi plus de 588 cas de fraude.**

Par ailleurs, Enedis accélère le rythme de son action contentieuse. À ce jour, **83 plaintes regroupant au total plus de 8 000 installations frauduleuses ont déjà été déposées.**

« Aujourd'hui, chaque fraude avérée fait systématiquement l'objet d'un dépôt de plainte auprès des autorités judiciaires. Grâce à l'action ambitieuse d'Enedis, les poseurs de dispositifs frauduleux sont condamnés dans 9 cas sur 10. Et cette dynamique va se poursuivre : nous prévoyons de doubler le nombre de plaintes déposées dans les prochains mois. Frauder n'est jamais un bon calcul. », souligne **Pascale Granotier, directrice juridique d'Enedis**.

Enedis rappelle que frauder l'électricité **est dangereux et illégal**. Ainsi, la fraude à l'électricité constitue un délit lourdement sanctionné : **jusqu'à 75 000 euros d'amende pour vol d'énergie et jusqu'à 750 000 euros d'amende et sept ans d'emprisonnement en cas d'escroquerie au préjudice d'un organisme chargé d'une mission de service public.**

Cette stratégie produit aujourd'hui des résultats concrets : les tribunaux judiciaires ont condamné des bénéficiaires de fraudes et des poseurs de dispositifs frauduleux à **des amendes allant jusqu'à 10 000 euros ainsi qu'à des peines de prison, avec ou sans sursis.**

Cette opération coup de poing nationale illustre la mobilisation d'Enedis, de **la détection des fraudes aux suites judiciaires**. Fondée sur la **tolérance zéro**, cette démarche vise à réduire durablement la fraude et à garantir la sécurité des personnes, l'intégrité du comptage et l'équité entre les clients.

Ce document est certifié. Pour en vérifier l'authenticité, rendez-vous sur https://www.enedis.fr/media

Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, qui emploie 42 000 personnes. Au service de 38,8 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20 000 volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, les opérations de comptage d'électricité (production et consommation) et toutes les interventions techniques. Intervenant pour le compte des collectivités locales, propriétaires des réseaux, elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité. Entreprise à mission depuis juin 2023, Enedis a pour raison d'être : « Agir pour un service public de la distribution d'électricité innovant, performant et solidaire. Raccorder la société au défi collectif d'un monde durable. »

Service Presse
4 place de la Pyramide
92800 Puteaux
+33 (0) 1 47 74 75 98
enedis.fr

Contact presse Enedis :
James Dambrine
James.dambrine@enedis.fr
+33 (0) 6 38 16 50 92

@enedis enedis enedis enedis.officiel